

## ACTIVITÉS EXTÉRIEURES

(Mars-avril 1990)

### Afrique

#### Angola

En avril, le CICR a pu commencer à réduire son aide alimentaire en faveur de la population vivant sur le Planalto. En effet, avec le début de la saison des récoltes, la population pouvait compter à nouveau, dans une certaine mesure, sur sa propre production. Cependant, les ingénieurs agronomes du CICR estiment d'ores et déjà que ces récoltes ne suffiront pas à couvrir les besoins au-delà du mois d'octobre. Par ailleurs, dans la deuxième moitié du mois d'avril, le CICR a commencé une nouvelle distribution de semences sur le Planalto. Ce programme doit toucher quelque 55 000 familles qui recevront chacune 2,5 kilos de semences.

#### Sud-est de l'Angola

A la fin du mois de mars, les délégués du CICR basés dans le sud-est de l'Angola ont pu conduire une mission d'évaluation dans la région de Mavinga, théâtre de violents combats entre les forces gouvernementales et les combattants de l'UNITA (Union nationale pour l'indépendance totale de l'Angola). Au cours de cette mission, les délégués ont rencontré près de 15 000 personnes déplacées à cause des combats. Une assistance matérielle et une distribution de semences ont été planifiées pour le mois de mai.

#### Mozambique

Dans le domaine de la détention, outre les visites régulières aux personnes détenues pour des raisons de sécurité dans les prisons dépendant du ministère de la Sécurité, le CICR a organisé, dans la deuxième quinzaine du mois de mars, un séminaire de formation à l'intention des directeurs d'établissements pénitentiaires mozambicains qui

dépendent des ministères de la Justice, de l'Intérieur et de la Sécurité.

Par ailleurs, depuis le début de l'année, les délégués ont privilégié les déplacements par la route, plutôt que par avion. Les autorités de Maputo ont accordé au CICR l'autorisation d'utiliser les voies routières dans les provinces de Gaza, Nampula et Maputo, puis dans la province de Zambezia. C'est ainsi qu'au début d'avril, une première équipe a pu se rendre de Quelimane à Ile, afin d'apporter une assistance matérielle et alimentaire à plusieurs milliers de personnes déplacées. En chemin, les délégués ont noué des contacts avec les autorités locales, évalué les besoins des civils rencontrés et, le cas échéant, pris des mesures pour y répondre. De plus, à la fin du mois d'avril, une équipe du CICR a pu se rendre dans la région d'Iteculo (province de Nampula). Outre une assistance matérielle, le personnel médical du CICR a donné plus de 300 consultations à la population civile.

## **Ouganda**

Au cours de la première semaine d'avril, la délégation du CICR en Ouganda a terminé une importante distribution de semences dans le district de Gulu. Ce programme, entrepris à la mi-mars, a permis à quelque 40 000 familles de recevoir chacune 5,4 kilos de semences.

Par ailleurs, suite au déplacement de 120 000 personnes dans la région de Kumi et à leur installation dans des camps, le CICR a mis sur pied une vaste opération d'assistance. Des couvertures, du matériel de cuisine et des bâches de matière plastique ont été distribués à partir du début d'avril. De plus, les ingénieurs sanitaires du CICR ont suggéré une amélioration de l'infrastructure sanitaire de ces camps. Enfin, les infirmières et une nutritionniste ont évalué l'état nutritionnel des personnes déplacées; l'approvisionnement en nourriture était assuré par le Programme alimentaire mondial.

Dans le domaine de la détention, le CICR a fourni une assistance matérielle ponctuelle (couverture, savon, habit) à 2182 personnes qui, le 27 avril, ont été libérées des prisons de Luzira et de Jinja Main. La plupart de ces personnes étaient régulièrement visitées par le CICR lors de leur captivité.

## **Liberia**

Afin de faire face aux événements qui, depuis décembre 1989, affectent le Liberia et qui ont entraîné la fuite de milliers de personnes en Guinée et en Côte d'Ivoire, le CICR a ouvert une délégation à Monrovia. Cette délégation forte de trois personnes travaille plus particulièrement dans les domaines de l'Agence de recherches, de la diffu-

sion des principes de droit international humanitaire, et de la coopération avec la Société nationale. De plus, en Côte d'Ivoire, un délégué du CICR spécialisé dans le travail de l'Agence de recherches a été installé dans la ville de Man, à une centaine de kilomètres de la frontière, où il organise un réseau Agence avec l'appui d'employés recrutés localement. Enfin, en Guinée, un bureau du CICR a été ouvert à Nzerekore.

### **Sénégal/Mauritanie**

Les autorités mauritaniennes ont demandé au CICR de rapatrier deux pêcheurs sénégalais capturés à bord d'un bateau guinéen. Le 20 avril, le délégué régional basé à Dakar s'est rendu à la frontière entre la Mauritanie et le Sénégal pour prendre en charge ces deux personnes.

## **Amérique latine**

### **Nicaragua**

Suite aux deux décrets d'amnistie promulgués par l'Assemblée nationale, le 7 février et le 14 mars, en faveur des personnes détenues pour des raisons de sécurité, la délégation du CICR à Managua a effectué une tournée de tous les lieux de détention régulièrement visités par le CICR les années précédentes. Ces visites avaient pour but de faire le point sur le nombre et sur l'identité des détenus qui n'avaient pas bénéficié de ces amnisties. De plus, les délégués ont assisté les personnes libérées le 14 mars en leur distribuant des colis de vivres, des bons de transport, ainsi que des vêtements. Rappelons qu'une telle assistance avait également été fournie aux détenus libérés le 7 février (cf. *RICR*, n° 782, mars-avril 1990, p. 142).

### **El Salvador**

Durant la période sous revue, la protection et l'assistance à la population civile est demeurée au centre des préoccupations de la délégation du CICR à El Salvador. Dans ce contexte, les délégués ont eu un accès plus large aux zones conflictuelles: pour la première fois depuis des mois, ils ont pu se rendre dans le nord du département de San Salvador et dans celui du Cuscatlan. En outre, le chef de délégation s'est entretenu, le 19 avril, avec le chef de l'Etat, M. Cristiani. L'entretien a porté, notamment, sur le mémorandum remis aux auto-

rités en février et relatif à la protection de la population civile, au respect de l'emblème et à la nécessité de ne pas entraver le système d'évacuation des blessés.

Par ailleurs, les délégués ont poursuivi leurs visites régulières aux lieux de détention. Au total, durant les mois de mars et avril, 438 visites ont été effectuées dans une centaine de lieux de détention.

## **Equateur**

Au cours de la dernière semaine d'avril, à l'invitation du gouvernement équatorien, une équipe de délégués du CICR, basés à Bogota, a pu visiter les personnes incarcérées pour des raisons de sécurité, dans trois lieux de détention, à Quito et à Guyaquil. Une assistance matérielle et médicale ponctuelle a été distribuée à cette occasion. Rappelons que la dernière série de visites aux lieux de détention équatoriens remonte au mois de juin 1989.

## **Chili**

Outre ses activités habituelles dans le domaine de la détention, la délégation du CICR au Chili s'est préoccupée, conformément à sa doctrine en la matière, du sort d'une centaine de détenus qui ont entamé une grève de la faim à partir de la mi-mars. Un médecin s'est rendu dans différents lieux de détention de la capitale, de Valparaíso, de Concepción, de Temuco et de Rancagua, afin de contrôler l'état de santé des grévistes. Cette grève a pris fin le 9 avril, aucune intervention médicale particulière du CICR n'a été nécessaire.

## **Asie**

### **Conflit afghan**

Durant la période sous revue, l'action du CICR en faveur des victimes du conflit afghan a connu d'heureux développements. En effet, en avril, le CICR a été en mesure, suite à des négociations avec les parties impliquées, de soigner, dans un bâtiment neutralisé, à Bist Paika près de la ville de Balkh (à une trentaine de kilomètres de Mazar-I-Sharif), une cinquantaine de personnes blessées lors des affrontements survenus à la fin de mars entre les troupes gouvernementales et les combattants de l'opposition. Trois personnes plus gravement atteintes dont l'état nécessitait un traitement spécial ont été conduites à Mazar-I-Sharif, puis emmenées, par l'avion du CICR, à

l'hôpital de ce dernier à Kaboul. De plus, dans la province de Wardak, des délégués venus du Pakistan ont pu effectuer une première mission conjointe avec leurs collègues basés à Kaboul. D'entente avec les parties concernées, trois blessés civils ont été évacués à Kaboul afin qu'ils puissent recevoir des soins à l'hôpital du CICR dans la capitale afghane. Comme ce fut le cas pour les trois blessés de Bist Paika, ces trois personnes ont été ramenées dans leur lieu d'origine, après avoir reçu un traitement.

En outre, toujours dans le domaine médical, l'hôpital du CICR à Kaboul a dû faire face à un afflux important de blessés, suite à la tentative de coup d'Etat du 6 mars. En 48 heures, plus de trente blessés ont été admis et soignés par les trois équipes chirurgicales.

Par ailleurs, le CICR a poursuivi ses activités dans le domaine de la protection en visitant les prisonniers et les détenus dans les lieux de détention du pays. Les délégués basés à Mazar-I-Sharif ont entamé le 8 avril la troisième série de visites aux détenus de sécurité dans la prison principale de la ville. De plus, pour la première fois, le CICR a eu accès aux détenus des prisons de Samangan et de Pul-I-Khumri. Enfin, les équipes basées au Pakistan ont continué leurs visites aux prisonniers en mains de l'opposition dans les provinces orientales d'Afghanistan.

## **Sri Lanka**

Durant la période sous revue, la délégation du CICR au Sri Lanka a poursuivi ses tâches, plus particulièrement dans les domaines de la détention, de la diffusion aux forces armées et de l'Agence de recherches. En mars et en avril, les délégués ont visité près de 4 200 détenus dans de nombreux lieux de détention du pays (camps militaires, prisons et postes de police). Parallèlement, le travail de l'Agence de recherches a continué sur un rythme identique à celui des mois précédents, quelque 20 demandes de recherches étant enregistrées quotidiennement par les bureaux du CICR. Enfin, plusieurs séances de diffusion du droit international humanitaire ont été organisées à l'intention des militaires.

## **Inde**

Suite aux affrontements qui, depuis le début de l'année, opposent les différentes communautés et groupes politiques de la province du Cachemire, le CICR a entrepris des démarches auprès des autorités indiennes afin d'obtenir l'autorisation pour ses délégués de conduire une mission d'évaluation dans cette province. Cette autorisation est

parvenue le 18 avril; un délégué et un médecin du CICR ont ainsi pu se rendre à Srinagar du 25 avril au 3 mai. Sur place, ils ont noué des contacts avec les autorités locales, recueilli des informations sur la situation prévalant dans la vallée du Cachemire et évalué les besoins de la population civile. A leur retour à New Delhi, les délégués ont fait part de leurs constatations aux autorités indiennes, lesquelles étudient favorablement la proposition de mettre sur pied des cours de chirurgie de guerre à l'intention de médecins cachemiris et de soutenir la branche locale de la Société nationale.

## Népal

Le 21 mars, un délégué du CICR basé à New Delhi s'est rendu à Katmandu afin de remettre aux autorités un memorandum décrivant les bases d'intervention de l'institution en matière de détention et détaillant les modalités de visites aux personnes détenues. Cette mission faisait suite à une démarche, conduite au début de février afin de s'entretenir avec les autorités au sujet des tensions croissantes que connaissait le pays.

Dès le 8 avril, le CICR a envoyé sur place un délégué, puis un médecin, qui ont constaté que certains médicaments d'urgence manquaient dans les hôpitaux de Katmandu, où des dizaines de blessés avaient été admis. Un envoi de 600 kilos de médicaments a été organisé. A la fin du mois d'avril, la situation s'était calmée et le CICR envisage de prendre contact avec le nouveau gouvernement formé le 18 avril.

## Moyen-Orient

### Liban

Durant la période sous revue, le CICR a poursuivi ses efforts en vue d'obtenir la libération de ses deux délégués enlevés à Saïda, le 6 octobre 1989. A la fin du mois d'avril, en dépit de l'espoir suscité par les déclarations optimistes de différentes personnalités du monde arabe, le CICR restait toujours sans nouvelle d'Emanuel Christen et d'Elio Erriquez.

Sur le terrain, la délégation du CICR, a continué à venir en aide aux victimes du conflit libanais. En effet, les combats entre forces chrétiennes rivales qui avaient éclaté dès le 31 janvier 1990 à Beyrouth-Est et dans les environs se sont poursuivis, de manière sporadique, malgré un cessez-le-feu instauré le 18 février. Des convois

transportant des médicaments, du matériel médical, ainsi que du carburant pour les générateurs ont pu être acheminés à partir de Beyrouth-Ouest vers les hôpitaux et les dispensaires de la partie est de la ville. Par ailleurs, dans la nuit du 15 au 16 mars, des secouristes de la Croix-Rouge libanaise et un délégué du CICR ont accompagné, jusqu'à Larnaca, 23 blessés. Ceux-ci ont ensuite été emmenés par avion en Italie, pour y recevoir un traitement approprié à leur état.

Les affrontements ayant laissé plusieurs milliers de familles sans logis, la délégation a également organisé des distributions de couvertures et de vivres à près de 140 000 personnes. Par ailleurs, les délégués ont poursuivi leurs visites aux lieux de détention, où ils ont vu plus de 1200 prisonniers capturés par les deux parties depuis le début des combats.

### **Israël**

Le 6 mars, la délégation du CICR en Israël a organisé le rapatriement au Liban de neuf Libanais dont le bateau avait été arraisonné, le 4 avril 1989, dans les eaux internationales.

### **Irak**

En mars et en avril, la délégation du CICR en Irak a effectué la deuxième série annuelle de visites aux 12 camps de prisonniers de guerre iraniens capturés au cours des huit années de conflit entre l'Irak et l'Iran. Ces visites se sont déroulées selon les modalités prévues par la III<sup>e</sup> Convention de Genève. De plus, les médecins du CICR ont pu visiter des prisonniers hospitalisés dans quatre hôpitaux situés près de ces camps.

Par ailleurs, les délégués ont également visité régulièrement le camp d'internés civils d'El Tash, dont la population, composée de Kurdes iraniens, tombe sous la protection de la IV<sup>e</sup> Convention de Genève.

### **Irak/Iran**

Le CICR a continué de se préoccuper du sort des prisonniers de guerre capturés de part et d'autre. Dans ce contexte, une mission du directeur des Opérations à Téhéran puis à Bagdad a été proposée, mais chacune des deux Parties a exigé que cette mission débute chez l'autre. Cette exigence a bloqué tout dialogue du CICR avec les deux gouvernements sur des obligations conventionnelles aussi importantes que le rapatriement des prisonniers blessés ou malades, et l'accès du

CICR à l'ensemble des prisonniers pour les enregistrer et pour contrôler leurs conditions de vie et leur traitement.

Par ailleurs, à la mi-mars, le CICR a procédé au rapatriement de 20 prisonniers égyptiens capturés par l'Iran lors de la guerre du Golfe. Les délégués du CICR se sont entretenus sans témoin avec chacun des prisonniers, à Téhéran, le soir précédant la date du rapatriement, afin de s'assurer de leur libre volonté de retourner chez eux. Les 20 Égyptiens ont été accompagnés par un délégué, sur un vol régulier, jusqu'à Genève, d'où ils se sont embarqués à destination du Caire. Le 14 mars, le délégué du CICR a remis aux autorités égyptiennes les prisonniers libérés.

### **République arabe du Yemen**

A la fin du mois de mars, le délégué régional pour la Péninsule arabique a visité, pour la première fois, des personnes détenues au centre d'interrogatoire de la Sécurité nationale de Qasar al Basha'ir, à Sana'a.

## **Europe**

### **Roumanie**

Suite aux affrontements entre Hongrois de souche et Roumains qui ont embrasé la ville de Tirgu Mures à la mi-mars, la délégation du CICR en Roumanie a dépêché sur place une équipe de délégués. Ceux-ci ont visité les hôpitaux où étaient admises les victimes et procédé à une évaluation générale de la situation. Selon leurs constatations, il est ressorti que l'infrastructure médicale était en mesure de couvrir les besoins. De plus, la tension persistant, le CICR a lancé, par l'intermédiaire de la radio et de la télévision roumaines, un message rappelant que les blessés devaient être traités humainement et sans discrimination, et que l'emblème de la croix rouge devait être respecté en toutes circonstances.

Par ailleurs, dans le domaine de la détention, le CICR a continué, dans tout le pays, ses visites aux personnes détenues pour des raisons de sécurité, qu'elles soient déjà condamnées ou encore en attente de jugement. Enfin, les distributions de matériel médical à une quarantaine d'hôpitaux des capitales provinciales se sont poursuivies.



**Yougoslavie**

Du 6 mars au début de mai, une équipe du CICR composée de deux délégués, d'un médecin et de deux interprètes a effectué une série de visites en Yougoslavie. Les délégués ont vu, selon les critères habituels de l'institution, 289 personnes détenues pour des raisons de sécurité dans 25 lieux de détention situés dans l'ensemble de la Yougoslavie.

---